

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024070505

Séance du 05/07/2024

Référence
2024070505

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE WILLEMS FOOTBALL CLUB

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
29/06/2024

Date d'affichage
29/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/07/2024

Et

Publication ou notification du :
09/07/2024

L' an 2024 et le 5 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, HARDY Nicole, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, DUPAS Philippe, FOUQUART Paul, JOLY Julien, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donnée procuration à DEFFONTAINE Bernard, JONVILLE Yves ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice ayant donné procuration à BONNEEL Audrey, D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.

Absent non excusé : LEPERS Jean-Pascal

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE WILLEMS FOOTBALL CLUB

Comme chaque année, dès lors qu'une association a déposé un dossier complet et étayé de demande de subvention, le Conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière pour l'année.

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

En l'espèce, l'Association Sportive Willems Football Club a déposé un dossier de demande de subvention le 02/05/2024 qui a été étudié par Monsieur Fouquart, Adjoint aux finances. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association au titre du présent exercice une somme de **2000 €** pour le fonctionnement global de son activité.

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE à l'association Sportive Willems Football Club au titre du présent exercice une subvention de 2000 €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/07/2024
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Thierry ROLLAND.



Aurore PROUVEUR/LOZINGUEZ

